



## CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT OCTOBRE ROSE 2025

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne (CAESE), représentée par son Président,  
Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

Désignée ci-après « la CAESE » ou « la Communauté d'agglomération »,

D'une part,

Et

La Commune d'Étampes, représentée par son Maire, Monsieur Franck MARLIN,

D'autre part,

### ARTICLE 1 : OBJET ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Le cancer du sein touche environ 60 000 nouvelles personnes chaque année en France et plus de 12 000 décès. Il reste le cancer le plus fréquent et la première cause de décès par cancer chez la femme. Près d'une femme sur huit sera concernée au cours de sa vie, le risque augmentant avec l'âge. Près de 10 % des cancers du sein surviennent avant 40 ans.

Il reste un enjeu majeur de santé publique, touchant chaque année des dizaines de milliers de femmes en France. Détecté précocement, il peut être traité plus efficacement, avec des interventions moins lourdes et un taux de guérison élevé.

La prévention et le dépistage constituent des leviers essentiels pour réduire la mortalité et améliorer la qualité de vie des patientes. La campagne nationale « Octobre Rose », portée par l'association Ruban Rose, vise à sensibiliser, informer et mobiliser toutes les femmes autour du dépistage du cancer du sein.

La Ville d'Étampes renouvelle son engagement à l'occasion de la 5e édition d'Octobre Rose et organise plusieurs initiatives pour promouvoir la prévention et faciliter l'accès au dépistage. En partenariat avec la CAESE, la venue du Mammobus permettra aux femmes du territoire de bénéficier d'examen gratuits de dépistage.

Trois journées seront dédiées à cette mobilisation :

- Jeudi 23 et vendredi 24 octobre 2025 : dans les quartiers prioritaires (Guinette et Croix de Vernailles),
- Samedi 25 octobre 2025 : en centre-ville, dans le cadre d'un « Village santé », ouvert à toutes les femmes de l'agglomération.

La présente convention définit les modalités de partenariat entre la Commune d'Étampes et la CAESE pour organiser la venue du Mammobus et promouvoir la campagne de prévention sur le territoire.

## **ARTICLE 2 : DURÉE**

La présente convention est prévue pour la durée nécessaire à l'exécution complète de l'opération et à compter de sa signature par les représentants de la Commune et de la CAESE. Elle couvre l'ensemble de la période de préparation de l'évènement.

## **ARTICLE 3 : PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE / REMBOURSEMENT**

Le montant total du projet est estimé à 7 000 €.

La Commune d'Étampes s'engage à :

- Valoriser la participation de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonnes sur tous supports de communication et de promotion de l'évènement.
- En cas de besoin, mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonnes un stand sur le site du « Village santé ».

La Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonnes s'engage à :

- Participer à la communication et à la promotion de l'évènement,
- Verser à la Commune d'Étampes une participation d'un montant de 5 000 €, sur présentation des factures acquittées via l'état final transmis par la Commune.

## **ARTICLE 4 : LITIGES**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

